

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 6 avril 2010.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 6^{ème} jour du mois d'avril 2010, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Vincent Guillot, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2010.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2010.
5. Période de questions :
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION

6. Coalition Bois Québec.
7. Révision salariale des cadres.
8. Adoption du règlement ayant pour objet de modifier le règlement #2002-721 particulièrement l'annexe A relatif au régime de retraite.
9. Rémunération des élus.
10. Dépôt du trésorier d'élections.
11. Achat de 2 billets pour le 31 mars 2010.
Déjeuner sur le budget - Chambre de Commerce.
12. Cession du terrain - 9, Côte de l'Église.
13. Fondation des Premières-Seigneuries
Souper – bénéfice – 21 avril 2010
14. Fondation de l'hôpital Ste-Anne-de-Beaupré
Tournoi de golf – 4 juin 2010

URBANISME

15. Nomination d'un membre du CCU.

TRAVAUX PUBLICS

16. Appel d'offres plan et devis – Pont Rivière Ferrée.
17. Soumission pavage de reprise.
18. Appel d'offres poste de réduction – Côte de l'Église.
19. Appel d'offres – Rue Bédard.
20. Autorisation Hydro-Québec.

LOISIRS

21. Politique de tarification.

INCENDIE

22. Règlement ayant pour objet de modifier le règlement #2002-725 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie spécialement l'article 10.1.- Avis de motion.

DIVERS

23. Période de questions :
23.1 Membres du conseil
23.2 Public
24. Levée/ajournement.

Résolution #2010-54 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière en y ajoutant le point suivant :

22. Modification - Demande de subvention.

Résolution #2010-55 «Adoption du procès-verbal»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} mars, tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Résolution #2010-56 «Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2010»

Il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de mars 2010, telles que présentées au Conseil municipal. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucune intervention

De la part de l'assistance :

- Cabane de pêche sur la glace.
- Utilisation des camions 10 roues résidents vs non-résidents.

Résolution #2010-57 «Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés »

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂ ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon , appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu :

Que la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;

Que la greffière-trésorière de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- › le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- › la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- › la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;
- › l'Union des municipalités du Québec ;
- › M. Raymond Bernier, député de Montmorency.

Résolution # 2010- 58 «Révision salariale des cadres»

Considérant les recommandations du comité;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu d'autoriser les signatures des contrats des cadres par le directeur général et le maire. Dans le cas du contrat du directeur général, les signatures seront faites par le monsieur le maire, madame Marjolaine Gilbert ainsi que par monsieur Jean-G. Lefrançois.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-894

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT # 2002-721 PARTICULIÈREMENT L'ANNEXE « A » RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le règlement # 2002-721 relatif au régime de retraite des employés de la municipalité de Boischatel;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné à la session régulière tenue le 18^{ème} jour de janvier 2010 par monsieur le conseiller M. Jean-G. Lefrançois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu à l'unanimité ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2.10 : devrait se lire comme suit :

« Un employé assujetti à une *convention* collective entre la municipalité de Boischatel et un groupe d'employés ».

L'article 3.01 : est remplacé par ce qui suit :

Admissibilité

Un employé à l'emploi sur base permanente et à plein temps est admissible à compter de la date où l'employé remplit ces conditions.

Adhésion obligatoire :

Tout employé est admissible à compter du moment où une résolution confirme sa permanence et son adhésion au fond de pension. Les bases d'admissibilité sont celles élaborées par l'employeur dans un contrat de travail, une convention collective ou tout autre document officiel.

Adhésion facultative :

Tout employé est également admissible le premier janvier de l'année suivant l'année civile pendant laquelle l'employé a effectué sept cent (700) heures de service ou reçu une rémunération au moins égale à trente-cinq pour cent (35%) du maximum des gains admissibles sur demande écrite de la part de l'employé et confirmée par résolution du Conseil municipal.

Ne s'applique pas aux travailleurs saisonniers et temporaires.

L'article 4.01 : est abrogé.

L'article 6.04 : à la fin du paragraphe, nous devons ajouter « Lorsqu'il y a départ ou décès, si la rente accumulée est supérieure au montant nécessaire à la rente, le surplus constitue une rente additionnelle ».

L'article 6.05 : à la fin du paragraphe, nous devons ajouter « s'applique seulement s'il y a départ ou décès, dans notre cas la rente est indexée automatiquement ».

L'article 14.01 : le dernier paragraphe devrait se lire comme suit :

De plus, le groupe des participants actifs et celui des participants non actifs et des bénéficiaires peuvent, lors de l'assemblée annuelle, désigner un membre additionnel.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2010-59 «Adoption du règlement 2010-894»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'adopter le règlement # 2010-894 ayant pour objet de modifier le règlement #2002-721 particulièrement l'annexe A relatif au régime de retraite.

Résolution # 2010-60 «Rémunération des élus»

Madame la conseillère Marjolaine Gilbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement #2006-823 concernant la rémunération des élus.

La greffière-trésorière fait acte de dépôt du rapport de la trésorière d'élection.

Résolution # 2010- 61 «Déjeuner – Chambre de commerce»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de procéder à l'achat de 2 billets pour le déjeuner de la Chambre de commerce concernant le budget pour monsieur Vincent Guillot et madame Marjolaine Gilbert.

Résolution # 2010-62 «Cession de terrain – 9, Côte de l'Église»

Considérant que les locaux de classes des écoles Boisjoli et du Bocage sont tous occupés à cette date;

Considérant que les données actuellement connues sur l'évolution de la clientèle scolaire du niveau primaire laissent voir un besoin important de classes additionnelles dès 2012-2013;

Considérant que les parents et la population en général veulent voir les élèves fréquenter les écoles à Boischatel toute la durée de leur cours primaire, de la maternelle à la sixième année;

Considérant que la municipalité de Boischatel dispose d'un terrain au 9, Côte de l'Église, adjacent à celui de l'école du Bocage;

Considérant que la municipalité de Boischatel a reconnu prioritaire l'ajout de locaux de classes dans les écoles de Boischatel;

Considérant que la Municipalité est disposée à céder à la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries ledit terrain du 9, Côte de l'Église conditionnellement, à ce qu'il serve à un agrandissement de l'école du Bocage suffisamment important pour permettre aux élèves de Boischatel de compléter toute leur formation du primaire sur le territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à céder à la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries le terrain municipal sis au 9, Côte de l'Église, dans la mesure où il serve à un agrandissement de l'école du Bocage suffisamment important pour permettre à tous les élèves du primaire de compléter leur formation sur le territoire de Boischatel et ce, dès l'année scolaire 2011-2012.

Résolution # 2010-63 «Fondation des Premières-Seigneuries»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu de procéder à l'achat d'une carte pour le souper-bénéfice de la Fondation des Premières-Seigneuries qui se tiendra le 21 avril 2010 au montant de 135\$/personne.

Résolution # 2010-64 «Fondation de l'hôpital Ste-Anne-de-Beaupré»

Considérant que le tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital Ste-Anne-de-Beaupré se tiendra le 4 juin 2010;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu de procéder à l'achat d'une inscription individuelle au montant de 135\$ pour le tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital Ste-Anne-de-Beaupré.

Résolution # 2010-65 «Nomination nouveau membre du CCU»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu de procéder à la nomination de monsieur Louis Bélanger, membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution # 2010-66 «Appel d'offres plan et devis - Pont Rivière Ferrée»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une demande de soumission sur invitation pour les plans et devis pour les travaux de construction d'un pont au-dessus de la Rivière Ferrée;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à l'appel d'offres pour préparer les plans et devis pour les travaux de construction du pont au-dessus de la rivière Ferrée. Les firmes invitées à soumissionner sont les suivantes :

AECOM-Tecsult
Roche Ltée

Résolution # 2010-67 «Soumission de pavage de reprise»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la fourniture et la livraison de pavage de reprise auprès de trois fournisseurs;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter la soumission de Pavage Ray. Desrochers pour une période de trois (3) ans comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Pavage Ray Desrochers	127\$/t.m	134\$/t.m	141\$/t.m

Résolution # 2010-68 «Appel d'offres - Poste de réduction – Côte de l'Église»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'une chambre de réduction de pression des travaux d'aqueduc, de voirie, de mécanique de procédé et d'électricité dans la Côte de l'Église;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la demande de soumissions publiques;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la demande de soumissions publiques dans le projet des travaux du poste de réduction de la Côte de l'Église.

Résolution # 2010-69 «Appel d'offres – Rues Bédard et Aqueduc »

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une demande de soumission sur invitation pour les travaux des rues Bédard et Aqueduc ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la demande de soumissions publiques pour les travaux des rues Bédard et Aqueduc.

Résolution # 2010-70 « Autorisation Hydro -Québec »

Considérant qu'Hydro-Québec devra installer des équipements dans le cadre des travaux dans le dossier des rues Bédard et Aqueduc;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser Hydro-Québec à installer ses équipements sur les lots 299-P, 299-3, 303-P, 305-P appartenant à la Municipalité (pompe Bédard) tout en essayant de camoufler les équipements le plus possible.

Résolution # 2010-71 «Modification de la politique de tarification »

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la politique de tarification pour le Service des loisirs et de la culture :

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu de modifier la politique de tarification du Service des loisirs et de la culture telle que présentée.

Résolution # 2010-72 «Modification de demande de subvention de FCCQ à PIQM »

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le programme de subvention pour les parcs de quartier de FCCQ à PIQM;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à faire une demande de modification de programme d'aide financière pour que le projet des parcs de quartier soit transféré du Fonds Chantier Canada Québec (FCCQ) au Projet Infrastructures Québec Municipalité (FIQM).

Résolution # 2010-73 «Règlement concernant la protection et la sécurité contre l'incendie »

Madame la conseillère Marjolaine Gilbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2002-725 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie spécialement l'article 10.1.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire.

De la part de l'assistance :

- Charte du bois – Utilisation du bois pour la construction d'un pont.
- Arrêt stop – Coin Montmorency/Royale.
- Comité de citoyens de sécurité publique.
- Projet achat de l'Église.
- Achat de billets.
- Signalisation routière.
- Contrat des cadres.
- Programme AIDA.
- Révision de l'évaluation municipale.

Résolution # 2010-74 «Levée de l'assemblée »

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu que la présente assemblée soit levée à 21h25.

ASSISTANCE : 10 personnes

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 26 avril 2010.

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 26^{ème} jour du mois d'avril 2010, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Vincent Guillot, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. La greffière-trésorière est également présente.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1- Embauche d'un inspecteur en bâtiment.
- 2- Levée de l'assemblée.

Résolution # 2010-75 « Embauche d'un inspecteur en bâtiment »

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme;

Considérant la recommandation du directeur général;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de procéder à l'engagement de monsieur Simon Laflamme comme inspecteur en bâtiment de la municipalité de Boischatel et de l'autoriser à émettre des permis et des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale.

Résolution # 2010-76 « Levée de l'assemblée »

Il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu que la présente assemblée soit levée à 20h26.

Assistance : 0

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière